



Grand-Duché de Luxembourg

Commune de
SCHIFFLANGE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAL EN SEANCE PUBLIQUE

Séance du 07 octobre 2022

Date de l'annonce publique : 30.09.2022
Date de la convocation des conseillers : 30.09.2022

Présents : P. Weimerskirch, bourgmestre. A. Kalmes, M. Spautz C. Lecuit, échevins.
R. Agovic, I. Cattivelli, J. Courtoy, C. Feiereisen, Y. Fiorelli, S. Kill, N. Kuhn-Metz,
Y. Marchi, V. Nothum, C. Schütz, I. Solagna-Van Goidsenoven, conseillers.
M. Manternach, secrétaire.
Absent et excusé : néant.

N°236/22 Objet :

Résolution relative au renforcement des efforts en matière d'économies d'énergie

Le conseil communal,

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Vu la circulaire gouvernementale no 4168 en date du 05.08.2022 relative à la vigilance sur la consommation d'énergie – économies d'énergie, adressée aux administrations communales, syndicats de communes et établissements publics placés sous la surveillance des communes ;

Vu l'appel lancé dans ce sens à toutes les communes de renforcer davantage les efforts d'économies d'énergie afin de réduire le risque de problèmes d'approvisionnement en gaz en Europe au courant de l'hiver prochain ;

Considérant qu'au cours des 25 dernières années, la commune de Schiffflange s'est constamment efforcée de réduire la consommation d'énergie des bâtiments communaux, notamment en isolant les façades et les toits, en remplaçant les fenêtres et en utilisant les techniques de régulation les plus modernes, ce qui a permis de réduire considérablement la consommation d'énergie thermique ;

Considérant qu'au cours des huit dernières années, la technique de régulation a permis d'économiser environ 15% d'énergie de chauffage ;

Considérant qu'au cours des huit dernières années, plus de 30% de l'énergie électrique a été économisée grâce à l'éclairage sur base de LED ;

Considérant que la consommation d'énergie électrique a pu être réduite de plus de 500 MWh à 125 MWh au niveau de l'éclairage public. Cela représente une réduction de 75%, dont 65% ont été économisés grâce au remplacement des lampes par un éclairage moins puissant à luminosité égale et 10% supplémentaires grâce au dimmage de l'éclairage public réduisant le taux de luminosité à 70% respectivement à 50% à 20 :00h et à 24 :00h ;

Considérant que malgré toutes les mesures précitées et l'utilisation d'énergies renouvelables pour chauffer les bâtiments communaux, il existe encore une marge de manœuvre pour renforcer les mesures d'économie d'énergie, principalement au

niveau des usagers des bâtiments communaux en leur donnant des instructions claires dans le but de réduire davantage la consommation d'énergie ;

Considérant ce qui précède et après avoir délibéré conformément à la loi ;

décide unanimement

- d'adapter la température ambiante en s'orientant aux prescriptions de l'Inspection du Travail et des Mines comme suit :

Bâtiments administratifs

Bureaux	20 °C
Couloirs	17 °C
Locaux sanitaires	17°C
Autres locaux	15°C

Ecoles/Maison relais

Salles de classe	19°C (étant donné l'occupation de la salle, la température va augmenter lors de la présence des écoliers)
Autres locaux de séjour	19°C
Conférences	19°C
Couloirs	16 °C
Locaux sanitaires	17°C
Autres locaux	15°C

Halls sportifs/Terrains sportifs

Salle de gymnastique 18°C Lors de manifestations sportives accueillant du public et de matchs officiels, la température peut être ajustée.

Vestiaires	20°C
Locaux sanitaires	17°C
Couloirs	16°C

Le chauffage rayonnant monté au-dessus des terrains de Tennis est mis hors fonction.

L'éclairage des terrains extérieurs (projecteurs) est à réduire pendant les séances d'entraînement. Ledit éclairage est à allumer uniquement pour les séances d'entraînement et à éteindre de suite à la fin de l'entraînement.

Piscine	Centre sportif	Lydie Schmit Schoul
Température de l'eau	27°C	29°C
Température ambiant	29°C	31°C
Vestiaires	20°C	
Douches	24°C	
Locaux sanitaires	17°C	
Couloirs	16°C	
Autres locaux	15°C	

Sauna

Les températures restent inchangées. Toutefois, le Sauna restera fermé les lundis matin et pour les autres jours n'ouvrira ses portes pas avant 14.00h.

Hall polyvalent/am Rit/um Wendel/Boulodrome

Salles de spectacles et de répétition	19°C
Lors de manifestations accueillant du public, la température peut être ajustée.	
Pendant la non-occupation des locaux la température est réglée à 16°C	
Salles de conférence	20°C
Couloirs	16°C
Locaux sanitaires	17°C
Autres locaux	15°C

Bâtiments d'habitation	
Living	20°C
Chambre à coucher	17°C
Cuisine	19°C
Salle de bains	21°C
Locaux sanitaires	17°C
Couloirs	16°C

Ateliers communaux	
Halls	14°C
Ateliers	17°C

Des ajustements supplémentaires des températures pourront être mis en œuvre après évaluation de la situation et des économies réalisées ;

Le processus courant de remplacements des luminaires à tubes par des luminaires à LED est accéléré ;

- de réduire la consommation de l'éclairage de Noël en diminuant les éléments d'illuminations à la moitié, sachant qu'il est difficile de prévoir une coupure lors de la nuit à cause du raccordement à l'éclairage public ;
- d'organiser des campagnes de sensibilisation à l'économie d'énergie adressées tant aux utilisateurs de nos bâtiments et infrastructures, au grand public ainsi qu'aux associations locales ;

Les changements au niveau de la gestion des bâtiments et des infrastructures de la commune seront accompagnés de formations et de sensibilisations des concierges, des équipes de nettoyages et des utilisateurs des infrastructures (ex. clubs et associations) ainsi que d'une campagne interne s'adressant à l'ensemble des collaborateurs de la commune afin de les sensibiliser aux petits gestes qui permettent de réaliser des économies en énergie sur le lieu de travail ;

- d'étudier l'octroi d'une allocation complémentaire aux soutiens financiers accordés sur le plan national ;

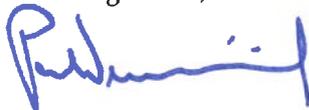
Toujours est-il que le conseil communal a adopté un nouveau programme de subventionnement en mai 2021 pour augmenter le soutien de chaque ménage voulant installer des producteurs d'énergie permettant de réduire la consommation en énergie et de se substituer des énergies fossiles.

Ainsi décidé en séance date que dessus.

Pour extrait conforme.

Schiffflange, le 18 octobre 2022.

Le bourgmestre,



Le secrétaire,

